La connexion LO

Été 2023

Dans ce numéro :

→ Le prochain Exercice de révision de l'application du Règlement
→ Sanction royale du projet de loi C-13
→ Mise à jour : Exigence CBC pour les postes de supervision bilingues
→ Fin de la mesure temporaire 3 pour l'évaluation de langue seconde pour la compréhension de l'écrit et de l'expression écrite
→ Système pour les obligations en langues officielles
→ Égalité réelle dans le contexte des communications et des services avec le public
→ Consultez les Lignes directrices sur l'écriture inclusive!
→ La Journée des langues officielles : marquez vos calendriers !
→ Conférence des champions des langues officielles
→ Abonnez-vous à l'infolettre du Conseil des ressources humaines (CRH)
→ Communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles

Manchettes

Le prochain Exercice de révision de l'application du Règlement

C'est avec plaisir qu'on vous annonce la tenue prochaine de l'Exercice de révision de l'application du Règlement (ERAR). L'ERAR est une obligation législative entreprise tous les 10 ans, à la suite de la publication des données du recensement décennal, et vise à actualiser les obligations linguistiques des bureaux fédéraux. Cet exercice d'envergure a pour objectif de déterminer lesquels des bureaux doivent communiquer avec le public et lui offrir des services en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. Toutes les institutions ayant des opérations régionales, soit des bureaux à l'extérieur de la région de la capitale nationale, sont visées par cet exercice et devront revoir l'application du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services* pour ces points de services au public.

Le lancement de l'ERAR est prévu sous peu. Nous tenons à vous rassurer qu'avant chaque étape de l'ERAR, l'équipe du Règlement offrira des séances d'information ciblées sur certaines tâches du processus aux institutions concernées. Restez à

l'affût des prochaines communications sur ce sujet. Pour toutes questions relatives au Règlement, veuillez communiquer avec nous au : info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Sanction royale du projet de loi C-13

Le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois, a reçu la sanction royale le 20 juin 2023. Voici certaines modifications clés à la Loi sur les langues officielles (Loi).

La Loi modifiée confie de nouveaux rôles et responsabilités au Conseil du Trésor, à sa présidence et à son secrétariat :

- Le président ou la présidente du Conseil du Trésor assume désormais le rôle de premier plan au sein du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la mise en œuvre et à la coordination de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que sa bonne gouvernance.
- Les autorités existantes du Conseil du Trésor quant à la surveillance et à la vérification de la conformité en lien avec les parties IV, V, VI sont renforcées et deviennent obligatoires. Elles sont également élargies pour y ajouter le nouveau pouvoir de surveiller la prise des mesures positives sous la partie VII par les institutions fédérales et leur obligation de considérer l'inclusion des clauses linguistiques dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales.
- Le Conseil du Trésor est maintenant l'organisme désigné pour développer un règlement pour l'application de la partie VII, après consultation avec le ministre du Patrimoine canadien.

La Loi modifiée contient de nouvelles dispositions relativement à l'usage du français et de l'anglais comme langues de travail au sein des institutions fédérales. L'une d'entre elles énonce que les institutions fédérales devront veiller à ce que les employés dans les régions bilingues pour les fins de la langue de travail soient supervisés dans la langue officielle de leur choix, et ce, sans égard à l'identification linguistique de leur poste. Cette disposition entrera en vigueur 2 ans après la sanction royale. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est à examiner les incidences de cette nouvelle disposition et communiquera plus amplement avec les institutions fédérales à ce sujet.

De plus, la Loi modifiée a des incidences sur le processus d'aliénation des biens immobiliers fédéraux excédentaires. Ainsi, le Secrétariat du Conseil du Trésor mettra à jour sa Directive sur la gestion des biens immobiliers et les lignes directrices connexes, selon le cas, pour refléter les nouvelles obligations législatives de prendre en considération les intérêts des communautés linguistiques en situation minoritaire dans le processus d'aliénation.

En attendant la publication d'information additionnelle, vous pouvez nous contacter à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca pour toutes questions quant à la mise en œuvre de ces nouvelles exigences législatives.

Mise à jour : Exigence CBC pour les postes de supervision bilingues

Rehaussement de l'exigence minimale de langue seconde pour les postes de supervision bilingues

À la lumière des récents amendements apportés à la Loi sur les langues officielles (LLO), la date de mise en œuvre du changement de politique visant à augmenter l'exigence minimale de langue seconde pour les postes de supervision bilingues a été reportée à l'été 2025.

Fin de la mesure temporaire 3 pour l'évaluation de langue seconde (ÉLS) pour la compréhension de l'écrit et de l'expression écrite

Une nouvelle Lettre aux chefs des ressources humaines a été publiée et annonce que la mesure temporaire 3 visant à autoriser les ministères et organismes d'utiliser une méthode alternative pour évaluer les compétences linguistiques (compétence orale, compréhension de l'écrit et expression écrite), sera modifiée le **1er septembre 2023** afin de supprimer l'utilisation de méthodes alternatives pour l'évaluation de la compréhension de l'écrit et l'expression écrite.

Les ministères et organismes autorisés par la Commission de la fonction publique peuvent continuer d'utiliser une méthode alternative jusqu'à nouvel ordre pour évaluer la compétence en langue seconde pour l'interaction orale.

La Commission vous invite à partager cette information avec les gestionnaires d'embauche et les collègues de votre organisation qui pourraient être intéressés.

Les questions et réponses pour les spécialistes des ressources humaines ont été mises à jour en conséquence.

Boîte à outils

Système pour les obligations en langues officielles

Le développement et l'amélioration du Système pour les obligations en langues officielles (SOLO) est un processus itératif. Nous continuons à améliorer l'application au fur et à mesure que plus de personnes responsables des langues officielles (PRLO) se familiarisent avec ce dernier et identifient les points faibles, les bogues, etc. Nous apprécions votre collaboration continue. Depuis notre dernière mise à jour, nous avons apporté les améliorations suivantes à SOLO :

- Les PRLO peuvent désormais modifier les adresses dans une région métropolitaine de recensement lorsque la subdivision de recensement change ;

- Le message "changement d'adresse illégal" n'apparaît plus comme erreur pour plusieurs bureaux ;
- Les numéros de bureaux apparaissent désormais dans la liste des tâches ;
- Il y a eu diverses mises à jour et corrections sur la page des aires de service ;
- Les PRLO peuvent ajouter des programmes à leur siège social ;
- Les données statistiques sur les LO : la barre de progression a été rectifiée ;
- Le bilan annuel : la fonction "Imprimer le questionnaire" a été rectifiée.

Veuillez continuer à signaler tous les problèmes à info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Égalité réelle dans le contexte des communications et des services avec le public

Les personnes responsables des langues officielles (PRLO) ont participé à un mini-atelier sur le principe de l'égalité linguistique lors de la rencontre du 31 mai 2023 du Comité consultatif des ministères et sociétés d'État sur les langues officielles.

La présentation, ainsi que les notes d'allocution recommandées avec des instructions générales, sont maintenant disponibles en tant que ressource d'apprentissage pour les PROL afin qu'ils puissent animer des ateliers au sein de leurs propres institutions.

Accédez au matériel ici (et en anglais ici).

Si vous avez un sujet pour lequel vous aimeriez avoir plus de ressources pour vous aider dans votre rôle de PRLO ou de conseiller en LO, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe d'appui aux institutions fédérales : OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Consultez les Lignes directrices sur l'écriture inclusive!

Vous souhaitez écrire de façon inclusive en français ou en anglais? Vous voulez connaître les principes et procédés d'écriture inclusive qui vous permettront d'y arriver? Vous pouvez maintenant consulter les Lignes directrices sur l'écriture inclusive dans le Portail linguistique du Canada!

Ces lignes directrices sont conçues pour aider la fonction publique fédérale et toute autre institution intéressée à adopter une écriture évitant toute discrimination, qu'elle soit liée au genre, à la race, à l'origine ethnique, aux handicaps ou à tout autre facteur identitaire. Elles présentent des principes permettant de rédiger des textes inclusifs et des procédés concrets parmi lesquels choisir selon le contexte. Autres nouveautés : l'Inclusionnaire et son pendant anglais l'Inclusionary vous permettent de trouver des solutions inclusives pour remplacer des mots genrés désignant ou qualifiant des personnes.

Les Lignes directrices et les recueils de solutions inclusives ont été préparés par le Groupe de travail interministériel sur l'écriture inclusive, coprésidés par Services publics et Approvisionnement Canada (représenté par le Bureau de la traduction), Femmes et Égalité des genres Canada et Patrimoine canadien, et composé de différents ministères et agences fédéraux et provinciaux. Ces ressources ont fait l'objet de vastes consultations, notamment auprès de réseaux d'équité, de diversité et d'inclusion ainsi qu'auprès des spécialistes de la langue et des communications.

Consultez ces ressources dès maintenant!

Communauté

La Journée des langues officielles : marquez vos calendriers !

Anciennement connue sous le nom de Journée de la dualité linguistique (LDD), la Journée des langues officielles (#JournéeLO) est célébrée chaque deuxième jeudi de septembre depuis 2009. Comme les années précédentes, de nombreuses activités virtuelles sont prévues afin d'atteindre le plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes.

Le Conseil du Réseau des champions des langues officielles et l'École de la fonction publique du Canada, en collaboration avec le Réseau de la dualité linguistique et autres partenaires, organiseront une webdiffusion sur le thème « Nos langues, une ouverture sur le monde » qui réunira des employés de la fonction publique, des intervenants communautaires, des jeunes, des artistes et bien d'autres, le 14 septembre de 13 h 30 à 15 h (heure de l'Est). Gardez un œil ouvert sur vos courriels et l'infolettre de l'École de la fonction publique du Canada, GCApprentissage pour des détails sur comment participer à cet événement.

Marquez donc vos calendriers pour célébrer le riche patrimoine linguistique du Canada!

Conférence des champions des langues officielles

La Conférence des champions des langues officielles a eu lieu le 8 juin 2023 au Centre Shaw à Ottawa. Plus de 70 institutions fédérales étaient représentées à cet événement hybride.

Sous le thème Oser mener, les champions ont écouté avec intérêt le conférencier principal et animateur, Richard Rochefort, dont l'objectif était d'inspirer la passion et un leadership fort auprès des champions. Le conférencier a parlé de son expérience de vie en tant que Franco-Ontarien élevé dans une région majoritairement anglophone, et des défis auxquels lui et sa famille ont été confrontés. Il a expliqué comment ils ont surmonté les difficultés et résisté à l'assimilation pour conserver leur langue et leur culture. Grâce à leur église et à un groupe de Franco-Ontariens partageant les mêmes valeurs, ils ont formé un groupe social informel appelé "les Bons copains campeurs", où les familles françaises de la région se réunissaient pour camper et passer du temps les unes avec les autres.

Richard a utilisé son expérience et le symbole du feu de camp pour laisser trois réflexions aux participants :

1. Lorsque nous nous rassemblons autour du feu, nous formons une équipe, une famille. Entre les membres de l'équipe et de la famille, nous n'avons pas besoin de formalités. Les champions doivent donner le ton et créer des environnements et des dialogues ouverts, inclusifs et accueillants pour mieux se connecter avec les gens.

2. Le feu produit de la lumière. Pour maintenir cette lumière, le feu doit être alimenté, il a besoin d'oxygène et de bois d'allumage. Les champions doivent tous contribuer et travailler ensemble pour entretenir le feu, la lumière, s'ils veulent réussir.

3. Le feu produit de la chaleur. Nous pouvons associer cette chaleur à l'intelligence émotionnelle, un trait que les leaders doivent développer et exercer dans leur prise de décision et leurs interactions avec les autres. Les autres seront attirés par cette chaleur.

Au cours de l'activité en petits groupes, les champions se sont réunis pour discuter de quatre questions. Les tendances qui se sont dégagées de ces discussions peuvent être consultées ici. Le comité organisateur analysera ces résultats et les utilisera pour développer des événements d'apprentissage et des outils afin de mieux soutenir les champions des langues officielles dans la compréhension et l'exercice de leurs fonctions.

Si vous avez des questions concernant la Conférence des champions des langues officielles, n'hésitez pas à contacter le comité organisateur.

Restez à l'affût en matière de langues officielles en tant que spécialiste des RH

Le CRH produit des bulletins d'information trimestriels avec des mises à jour opportunes et des articles pertinents pour la communauté des RH. Assurez-vous de rester au courant de l'actualité RH en vous inscrivant à leur infolettre informative sur Bulletin du CRH. Le Bulletin du Conseil des ressources humaines de juin est maintenant disponible!

Communiquer avec le Centre d'excellence en langues officielles

Rappel amical qu'il est important d'utiliser la boîte de courriel générique pour contacter le Centre d'excellence en langues officielles (CELO), particulièrement pendant la période des vacances estivales.

• Des questions sur le Bilan annuel sur les langues officielles : OLReview-BilanLO@tbs-sct.gc.ca

• Des questions concernant le Règlement sur les langues officielles et SOLO (Système pour les obligations en langues officielles): info-ollo@tbs-sct.gc.ca

• Service d'interprétation et questions d'ordre général : OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, juillet 2023.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Read the English version.